



Atelier de l'Atlas de Paysages de Paris

Séminaire n°2
Vendredi 02 décembre 2022

Une démarche participative organisée par le

c̄|a.u.e
de Paris

La Ville de Paris et l'État portent le projet de réalisation d'un Atlas de paysages de Paris, afin d'inventorier et de décrire tous les paysages du territoire de Paris, qu'ils soient remarquables ou quotidiens, bâtis ou non. Cet Atlas constituera un socle de connaissances communes et accessibles et servira de référence pour la prise en compte des paysages dans les projets et le développement du territoire.

Une équipe de recherche de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) constituée d'experts en urbanisme, architecture, paysage, écologie, sociologie, cartographie, philosophie et pilotée par Paola Viganò, Grand Prix de l'urbanisme, a été missionnée pour la réalisation de cet outil d'identification et de caractérisation des paysages parisiens.

Le premier « Atelier de l'Atlas » organisé en mars 2022 a permis d'associer les acteurs parisiens à la définition des contours du futur Atlas en amont de la désignation de l'équipe chargée de son élaboration.

Ce second séminaire est l'occasion de rencontrer l'équipe missionnée par la Ville de Paris et l'État, d'engager les discussions autour des méthodes de délimitation et de définition des unités paysagères, d'amorcer une sélection des données nécessaires à la constitution de l'Atlas et de recueillir les perceptions des habitants, usagers et acteurs du territoire sur les paysages de Paris.

Programme du séminaire

Vendredi 2 décembre à l'Hôtel de Ville de Paris et au Pavillon de l'Arsenal

Journée animée par Laurence DUFFORT, directrice du CAUE de Paris

Matinée - Hôtel de Ville de Paris

9h30-9h50 - Le projet d'Atlas de Paysages de Paris ; un co-pilotage Ville / Etat

Avila TOURNY, Adjointe au chef de la Division Réglementation Urbaine et Stratégie, Agence d'Ecologie Urbaine, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris

Lucile RAMBAUD, Chef du Service Nature Paysage, Département sites et paysage, DRIEAT-SNP-DSP

9h50-10h10 - Les Atlas franciliens et leurs unités de paysages

Marie MONDESERT, paysagiste au CAUE de Paris

10h10-11h10 - Qualifier le paysage urbain dense : éléments pour la définition des unités de paysage

> Par les composantes paysagères ? - Anne Sylvie BRUEL, Paysagiste DPLG Urbaniste AEU, Atelier de Paysages Bruel Delmar

> Par les formes architecturales et urbaines ? - Pauline ROSSI, historienne de l'architecture, Département Histoire de l'Architecture et Archéologie, Ville de Paris

> Par les perceptions des populations ? Retour sur le concours photographique portraits de paysage - Vincent GUINE, paysagiste, CAUE de Paris

11h20-12h00 - Une méthode pour l'élaboration de l'Atlas de Paysages de Paris

Paola VIGANÒ, architecte et urbaniste, Directrice HRC à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), membre représentatif du groupe de travail opérationnel qui réalise l'Atlas parisien de Paysages

12h00-12h30 - Table ronde : Comment définir des unités de paysage à Paris ?

Après-midi - Ateliers cartographiques - Pavillon de l'Arsenal, 21 Bd Morland 75004

14h30-14h45 - Introduction

14h45-16h15 - Travail par table sur la base de données cartographiques croisées

16h30-17h30 - Restitution par table

17h15-17h30 - Conclusion de la journée et prochains RDV

Présentation des intervenants

Anne-Sylvie BRUEL est paysagiste et urbaniste. Elle crée avec Christophe Delmar l'Atelier de Paysages Bruel-Delmar en 1989. Elle est paysagiste Conseil de l'Etat de 2014 à 2021 et elle est Maître de conférences associée à l'école d'architecture de Versailles dans le champ Ville et Territoire depuis 2017.

Pauline ROSSI est docteur en histoire de l'art, autrice d'une thèse soutenue en 2015 à l'université Paris-Sorbonne sur un sujet à la croisée entre histoire de l'art, histoire de l'architecture et histoire des règlements d'urbanisme. Après son doctorat, elle intègre en tant que chargée d'études le Département Histoire de l'Architecture et Archéologie (DHAAP) de la Ville de Paris, où elle apporte, entre autres, son expertise sur l'architecture faubourienne parisienne des XIXe et XXe siècles.

Paola VIGANÒ est architecte et urbaniste, professeur ordinaire à l'EPFL (Ecole Polytechnique Federale de Lausanne) où elle dirige le laboratoire d'urbanisme ; elle est également professeur d'urbanisme et d'urban design à l'université IUAV de Venise. Elle est le membre représentatif du groupe de travail de l'EPFL qui réalise l'Atlas parisien de Paysages.

L'équipe de l'EPFL (Ecole Polytechnique Federale de Lausanne) chargée de la réalisation de l'atlas est constituée de deux groupes de travail ; un premier groupe opérationnel dédié à la construction de l'Atlas et un second groupe d'expertises.

Les membres du groupe de travail opérationnel sont Paola VIGANÒ, Valentin BOURDON, Ben GITAÏ, Elena LONGHIN, Noélie LECOANET, Joanne NUSSBAUM et Clarisse PROTAT.

Les membres du groupe d'expertises (experts EPFL et hors EPFL) sont Charlotte GROSSIORD, Luca PATTARONI, Paolo PERONA, Jean-Larc BESSE et Dominique MARCHAIS.

Le CAUE de Paris, qui a développé une expertise particulière en matière d'animation de démarches participatives, apporte un appui à la co-maîtrise d'ouvrage Ville / Etat pour la définition, la coordination et l'animation du projet de création de l'Atlas parisien de Paysages.

Les membres de l'équipe du CAUE de Paris intervenant lors de cette journée de séminaire sont Laurence DUFFORT (directrice), Marie MONDESERT (paysagiste), Vincent GUINE (paysagiste).

Calendrier prévisionnel de l'Atlas de Paysages

PHASE 0 - décembre 2021 à septembre 2022

Lancement

- Premier trimestre 2022 : conventionnement Ville de Paris / État
 - installation des instances de pilotage et de suivi
 - constitution du panel d'habitants
 - première rencontre des Ateliers de l'Atlas
 - recensement des ressources existantes mobilisables
- Printemps 2022 : lancement d'un concours photos
- Avril à septembre 2022 : consultation et sélection du groupement d'étude

PHASE 1 - octobre 2022 à avril 2023

Première phase de travail du groupement d'étude et participation du grand public au travers des évènements suivants :

- Annonce des lauréats du concours photos
- Conférences de l'Atlas et discussions thématiques

PHASE 2 - mai 2023 à décembre 2023 :

Seconde phase de travail du groupement d'étude et participation du grand public au travers des évènements suivants :

- Promenades thématiques
- Automne 2023 : Atelier de l'Atlas

PHASE 3 - fin 2023 à 2024 :

Valorisation - Restitution

- Fin 2023 : site web et application
- Premier trimestre 2024 : communication et diffusion

Lexique des Atlas de Paysages

Paysage : «Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» (art. 1, Convention européenne du paysage).

Aménagement des paysages : «Aménagement des paysages» comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages » (art. 1, Convention européenne du paysage).

Caractérisation des paysages : Dans un Atlas de Paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère.

Dynamiques paysagères : Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages.

Éléments de paysage : Les éléments de paysage sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs. Ce sont, d'une part, les objets matériels composant les structures paysagères et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas organisés en système (un arbre isolé par exemple).

Enjeux du paysage : Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de Paysages avec les actions dans le territoire.

Évolution des paysages : L'évolution des paysages résulte de l'effet perceptible de facteurs d'évolution. Certaines évolutions résultent d'une modification radicale, voire une disparition, des structures paysagères antérieures au profit de nouvelles structures paysagères. On parle alors de transformation d'un paysage.

Gestion des paysages : «Gestion des paysages» comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales » (art. 1, Convention européenne du paysage).

Identification des paysages : Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de Paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère.

Objectifs de qualité paysagère : Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (art. 1, Convention européenne du paysage).

Patrimoine : Le patrimoine est l'ensemble des biens d'un groupe, d'une communauté, d'une collectivité. Le patrimoine est indissociable de la notion de transmission aux générations futures d'un héritage reçu des générations passées. Dans ce sens, le paysage, qu'il soit remarquable, du quotidien ou dégradé est un patrimoine qui sera transmis aux générations futures.

Paysages dégradés : Les paysages dits dégradés sont ceux auxquels les populations n'attribuent pas de valeurs positives. La dégradation d'un paysage peut être causée par la transformation des systèmes de valeurs des populations qui perçoivent alors une partie de leur territoire de manière négative. Elle peut être causée par la modification lente ou rapide de la matérialité du territoire dans laquelle les populations ne retrouvent plus de lien avec leurs systèmes de valeurs.

Paysages d'intérêt local : Les paysages d'intérêt local sont des paysages ou les parties de paysage auxquels les populations locales attribuent une valeur particulière à l'échelle des unités paysagères. Ils sont, parmi les paysages du quotidien, ceux que les populations locales considèrent comme importants pour la qualité de leur cadre de vie

Paysages du quotidien : Les paysages dits du quotidien désignent ceux qui correspondent au cadre de vie de la plupart des populations. Ils sont en évolution permanente sous les effets des dynamiques sociales, économiques et environnementales. Les valeurs que leur attribuent les populations sont d'abord liées au bien-être.

Paysages remarquables : Les paysages considérés comme remarquables désignent les paysages auxquels les populations ont attribué une valeur patrimoniale. C'est pourquoi ils sont le plus souvent l'objet d'une protection au niveau le plus approprié (national, régional, local). Il faut noter que les appréciations d'un paysage sont variables et évolutives dans l'espace et dans le temps.

Perceptions et représentations du paysage : Les perceptions et représentations sociales du paysage désignent les différentes manières dont une partie de territoire est perçue et interprétée par les populations. Elles rendent compte des différents modèles et systèmes de valeurs mobilisés pour interpréter un paysage.

Politique du paysage : « Politique du paysage » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage » (art. 1, Convention européenne du paysage).

Protection des paysages : « Protection des paysages » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine » (art. 1, Convention européenne du paysage).

Qualification des paysages : Dans un Atlas de Paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage.

Structures paysagères : Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique.

Unité paysagère : Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisée par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Valeurs du paysage : Le paysage est porteur de différents systèmes de valeurs, qu'ils soient évidents ou qu'ils doivent être mis en évidence. Les valeurs du paysage peuvent être économiques, sociales, patrimoniales, esthétiques, éthiques,... Certaines peuvent être monétarisables et d'autres ne le peuvent pas.

Modes de représentation des atlas de paysages

Les informations et données composant un Atlas de Paysages comprennent notamment des textes accompagnés de diverses illustrations (cartes, croquis, photographies,...)

Le texte : Les textes sont rédigés dans un vocabulaire riche et varié afin de rendre compte de la complexité des paysages et de la particularité de chacun d'entre eux. Cependant, il est conseillé d'utiliser un vocabulaire usuel et de formes rhétoriques simples. Les mots de vocabulaire non-usuels doivent être définis dans un glossaire mis en annexe.

La carte : Moyen efficace pour la transmission d'informations spatialisées. Pour faciliter la lecture des cartes produites dans les Atlas de paysages, on s'attachera à respecter quelques règles simples.

Afin de permettre aux futurs utilisateurs des Atlas de Paysages de se repérer dans le territoire représenté, il est nécessaire de faire figurer, en transparence, quelques repères clés du territoire. Le choix de ces repères doit être le même pour toutes les cartes présentées dans une forme de restitution d'un Atlas de Paysages. Cette permanence permet d'assurer une certaine homogénéité entre les cartes et les autres formes d'information dans le document produit.

Enfin, afin d'assurer une continuité paysagère entre les territoires, il est indispensable de faire figurer sur les cartes produites les paysages qui sont au-delà des limites de l'aire étudiée (continuités paysagères, limites entre les unités paysagères de l'aire d'étude et celles des territoires limitrophes). Le nord et l'échelle de la carte doivent y figurer.

Le bloc-diagramme permet de représenter schématiquement une portion de territoire en trois dimensions. Il présente, de manière synthétique, le fruit d'une analyse complexe. Il est réalisé à la main ou numériquement. Cette technique de représentation est particulièrement adaptée à l'analyse des structures paysagères. Les informations traitées sont multiples et n'excluent aucun milieu (rural, urbain...) : relief, socle géologique, rythmes, séquences, palettes végétales, bâti, mais également répartition des éléments de paysage..., données essentielles à la caractérisation des paysages à l'échelle des unités paysagères.

Parfois, en particulier dans les zones de relief accentué, il peut être intéressant de présenter une photographie aérienne drapée sur un modèle numérique de terrain. Cependant, cette image n'est pas un bloc-diagramme car elle n'est ni synthétique, ni le résultat d'une analyse. Les éléments essentiels à l'interprétation et la réutilisation des blocs-diagramme doivent être renseignés : titre, légende claire et explicative, orientation, repères géographiques.

Les photographies : Prises au sol, elles sont omniprésentes dans les Atlas de Paysages.

En effet, elles permettent de visualiser les parties de territoire analysées au plus près du terrain. Les photographies aériennes donnent une vision du territoire et de ses composantes, mais elles ne sont toutefois pas des photographies de paysages et ne sauraient s'y substituer ou suffire à leur description. Les photographies peuvent être prises à différentes temporalités et sous des conditions climatiques différentes, ce qui a des effets sur la qualification des paysages. Elles permettent également de visualiser l'évolution du paysage et facteurs d'évolution paysagère, ce qui peut se traduire sur des outils numériques par des diaporamas chronologiques d'un même lieu.

L'utilisation d'observatoires photographiques des paysages, que ce soit sur format papier ou numérique, est particulièrement intéressante. Réciproquement, les photographies prises au cours de la réalisation ou de l'actualisation d'un Atlas de Paysages peuvent servir de fondement à la construction d'un observatoire photographique local du paysage. Il importe alors que les photographies les plus caractéristiques des unités paysagères soient géolocalisées. A cette occasion, il est alors possible de disposer d'au moins une photographie par unité paysagère. Dans un Atlas de Paysages, il convient de traiter l'intégralité de l'aire d'étude et de ne pas privilégier les photographies de certains espaces. De plus, afin que les photographies soient informatives et non cantonnées à un rôle illustratif ou esthétique, il importe de renseigner systématiquement les éléments essentiels à l'interprétation et la réutilisation des photographies : une légende qui indique l'intention de l'auteur de l'image, la localisation, la date et l'auteur du cliché.

Les illustrations et représentations graphiques importées : De nombreuses illustrations nécessaires à un Atlas de Paysages sont issues d'autres documents. C'est le cas des cartes postales, des affiches anciennes, des images touristiques, des représentations picturales, d'extraits d'ouvrages (passages écrits ou illustrations de livres...). C'est le cas également pour des productions liées à l'aménagement paysager (illustrations des PLU, plans d'aménagement, visuels de projets, ...). Cependant, comme pour les photographies et les cartes, certaines normes doivent être systématiquement appliquées : la mention de la source et de l'auteur des documents, le respect des droits d'auteurs, une date, un titre et une légende.

Ressources

Méthodes et références d'Atlas de Paysages réalisés :

Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files>

La Convention européenne du paysage :

- Dimensions du paysage: réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage Sous la direction de Conseil de l'Europe. Préface de Maguelonne Déjeant-Pons et Liv Kirstine Mortensen, Collection : Hors collection, Éditeur : Conseil de l'Europe, 2017
- La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe : pour une approche paysagère de la gestion durable de la biodiversité de Maguelonne Déjeant-Pons dans Revue juridique de l'environnement, 2019

Atlas des paysages existants :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-de-paysages-20>

Lien vers la carte interactive répertoriant tous les atlas existants :

https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/carte-interactive-1?poi_atlas=1

Atlas les plus récents :

- <https://atlas-paysages.dordogne.fr>
- <http://www.paysages.seine-saint-denis.developpement-durable.gouv.fr>
- Atlas de Haute Garonne: <https://paysages.haute-garonne.fr/>
- <http://www.atlas-paysages.saone-et-loire.developpement-durable.gouv.fr>
- http://atlas.cevennes-parcnational.net/paysages/?e=ubac_boise_du_bouges

Autres exemples intéressants :

- Plan de Paysage sous marins des Calanques <https://www.coloco.org/projets/calanques/>
- Eau et Paysage, Métropole Nantes Saint-Nazaire <https://www.coloco.org/projets/eau-et-paysage/>
- Bruxelles, la Vallée du Molenbeek <https://agenceter.com/projets/bruxelles-metropolitan-landscapes-la-vallee-du-molenbeek/>

Analyse du paysage parisien :

Retracer l'histoire des ensembles parisiens par les réglementations urbaines :

- Le Marais en héritage(s), 50 ans de sauvegarde depuis la loi Malraux, 2015, éditions Paris Musées
- Paris transformé. Le Marais 1900-1980. De l'îlot insalubre au secteur sauvegardé, Isabelle Backouche, 2016, éditions Broché
- Paris XIXe siècle : l'immeuble et la rue, François Loyer, 1987, éditions Hazan
- Le règlement du POS et le paysage de Paris, n°13/14 de la revue Paris Projet, 1975
- Atlas rédigé en 1967, à retrouver ici : <https://www.institutparisregion.fr/documents-historiques-de-reference/atlas-de-paris-et-de-la-region-parisienne/>
- Quartiers anciens, approches nouvelles, n°32/33 de la revue Paris Projet, 1998
- Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire

d'un espace urbain, Bernard Rouleau, 1985, éditions du Seuil

Différentes façons de définir les ensembles urbains :

- Des fortifs au périurbain, Jean-Louis Cohen et André Lortie, 1991, éditions Pavillon de l'Arsenal
- Analyse urbaine, Philippe Panerai, 1999, éditions Broché
- Formes urbaines, de l'îlot à la barre, Philippe Panerai, Jean Castex et Jean Charles Depaule, 2001, éditions Parenthèses
- Atlas historique des rues de Paris, Pierre Pinon, 2016, éditions du Relié
- Paris côté couleurs, CAUE de Paris, 2001
- Atlas de Paris, évolution d'un paysage urbain, Danielle Chadych et Dominique Leborgne, 1999, éditions Parigramme

Liste des études de l'APUR disponibles sur ce sujet :

- La fabrique du paysage métropolitain
- La fabrique du paysage métropolitain 2 – Au cœur de l'agglomération parisienne, quels outils pour une gestion commune du grand paysage ?
- Diagnostic général préliminaire à la révision du PLU parisien <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/diagnostic-general-preliminaire-revision-plu-parisien>
- Hauteur et grand paysage
- Catalogue des données géographiques de la métropole parisienne - Mise à jour 2021
- Atelier Seine, une vision commune pour le site de la Seine
- Paris, les évolutions récentes du paysage urbain, premières analyses

- Les bois de Boulogne et de Vincennes - 1840 hectares de nature à revisiter
- Orientations pour des espaces publics végétalisés à Paris
- Espaces publics à végétaliser à Paris
- Atlas des autoroutes urbaines et des voies rapides du Grand Paris
- Le canal Saint-Denis - Un grand équipement public d'échelle métropolitaine
- Canal de l'Ourcq, Canal Saint-Denis, Canal Saint-Martin. Le paysage des canaux.
- Gérer les eaux pluviales à Paris, atlas du potentiel par bassin versant
- Atténuer les îlots de chaleur urbains - 5 Cahiers
- Les seuils de la capitale. Étude de l'interface Paris-Petite couronne. Volume 1 et 2
- Ateliers du Boulevard périphérique

Perceptions habitantes :

Observatoire photographique du paysage :

- <https://www.ecologie.gouv.fr/lobservatoire-photographique-national-du-paysage-30-ans>
- <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-observatoires-photographiques-du-paysage-21>
- Observatoire Photographique du Paysage de la Ville de Montreuil – Itinéraire n°9 de l'Observatoire photographique National du Paysage: <https://terra.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-photo-paysage/categories/2165>

- Observatoire Photographique du Paysage de la banlieue de Paris – Itinéraire n°18 de l'Observatoire Photographique National du Paysage: <https://terra.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-photo-paysage/categories/2166>

Essai :

- La nécessité du paysage, Jean-Marc Besse, Parenthèses, 2018

Données cartographiques mises à disposition pendant cette journée :

Cartes au format A0 sur calque 90g (sauf mention contraire). Échelle 1/17.000e

_ Carte topographique (courbes de niveau 1 m) et hydrographique (papier 80g), Réalisation : CAUE de Paris ; Données : Institut national de l'information géographique et forestière, IGN

_ Plan des carrières souterraines de Paris, 1889, Service cartographique du Département de la Seine-Saint-Denis

_ Carte de Cassini, 1756-1789, Institut national de l'information géographique et forestière, IGN

_ Carte de l'État-Major, 1820-1866, Institut national de l'information géographique et forestière, IGN

_ Carte des fortifications de Paris, 1881, Service cartographique du Dpt de la Seine-Saint-Denis

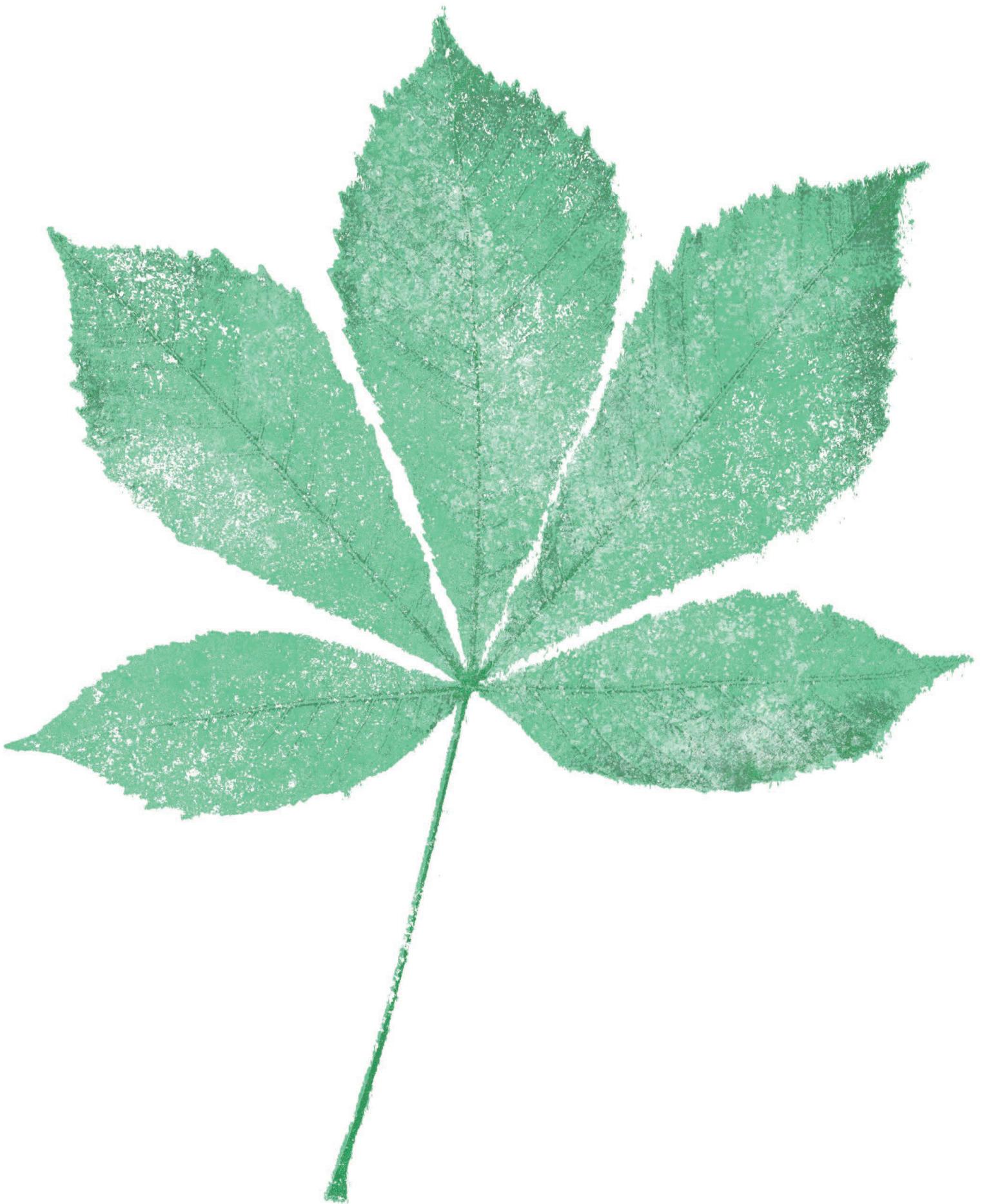
_ Carte géologique harmonisée, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, BRGM

_ Orthophotographie couleur haute résolution, Institut national de l'information géographique et forestière, IGN

_ Carte IGN, 1950, Institut national de l'information géographique et forestière, IGN

_ Carte des villages de Paris, du Ve au XXIe siècle, Habitat Research Center, EPFL

_ Carte des continuités territoriales de Paris, Habitat Research Center, EPFL



c̄ a.u.e
de Paris

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris a été fondé en 1981. Il s'agit d'un organisme départemental, créé par la loi sur l'architecture de 1977, pour promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en informant, conseillant et sensibilisant le public à ces thématiques.